

COMMUNIQUE DE PRESSE



Pour une stratégie industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME-PMI

Rapporteur : Pierre MOLETTE

Assemblée plénière du 11 Février 2011

En raison des difficultés rencontrées par le tissu industriel régional, aggravées par la crise, le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional a examiné et adopté (109 votants - 95 voix pour, 14 absentions) le 11 Février en assemblée plénière le rapport « pour une stratégie industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME-PMI » présenté par Monsieur Pierre MOLETTE afin d'apporter des préconisations en faveur du maintien et du développement des PME/PMI qui sont essentielles à la croissance durable des territoires.

Pour le CESER, il s'agit à la fois de maintenir et de développer l'industrie régionale et de préparer l'avenir dans un contexte d'économie mondialisée, de financiarisation de l'économie et des entreprises, et de grandes mutations telles que l'explosion des technologies de la communication et de l'information, ou la prise en compte des questions environnementales.

Le CESER a ainsi centré son analyse sur trois thématiques majeures:

- **les compétences et les qualifications des hommes et des femmes, qui doivent être développées pour préparer et accompagner les mutations ; le CESER recommande notamment la mise en place de Gestions Prévisionnelles des Emplois et des Compétences (GPEC) aussi bien sectorielles que territoriales.**
- **l'innovation, moteur indispensable au maintien et au développement de l'activité industrielle, et à sa compétitivité, notamment à l'international ; à cet égard il est nécessaire de développer les relations des entreprises avec les laboratoires de recherche, et le CESER propose la création de centres de recherche et d'innovation décentralisés et mutualisés en lien avec les différentes filières.**
- **le financement, sans lequel rien n'est possible ; en ce sens, le CESER recommande au Conseil Régional de créer un véritable fonds de développement régional pour aider au financement en fonds propres des PME/PMI, et d'en garder la maîtrise pour soutenir sa politique économique ; le CESER recommande aussi à l'Etat de pérenniser le dispositif de médiation du crédit.**

→ Pour le CESER, il est aussi important de structurer les filières industrielles, d'harmoniser les priorités affichées pour le développement régional, et de favoriser les transversalités, sources potentielles d'enrichissement et d'innovation.

→ Le CESER considère que la région dispose d'un véritable potentiel de développement non seulement avec des nouveaux secteurs d'activités nés des avancées de la recherche et de l'innovation, mais également en raison de l'existence de matières premières locales qui pourraient être mieux valorisées.

→ Le CESER tient à rappeler son attachement au développement du dialogue social, et insiste sur la nécessité de promouvoir une image positive et attractive de l'industrie et de l'entreprise auprès des jeunes.

Le CESER souhaite que ses propositions puissent être prises en compte dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique 2011-2016 en cours d'élaboration.